

AMNESTY INTERNATIONAL

Communiqué de presse du bureau européen

Index AI : AMR 03/001/2007 (Public)
Bulletin n° : 069
ÉFAI
17 avril 2007

UE-Communauté andine. De graves sujets de préoccupations en matière de droits humains doivent être abordés

(Bruxelles, le 17 avril) Amnesty International demande instamment à la présidence de l'Union européenne (UE), qui s'apprête à rencontrer des représentants de la Communauté andine à Santo Domingo, d'aborder un certain nombre de questions sensibles relatives aux droits humains dans la région, notamment en Colombie et au Pérou (lettre disponible sur le site <http://www.amnesty-eu.org/>)

En Colombie, les défenseurs des droits humains continuent de faire l'objet de menaces, d'agressions, voire d'assassinats. Le 31 janvier, des hommes armés soupçonnés d'avoir des liens avec des groupes paramilitaires ont tiré à plusieurs reprises sur une militante des droits humains. La mort de cette dernière serait liée à son travail auprès des victimes d'atteintes aux droits humains à l'audience du procès du dirigeant paramilitaire Salvatore Mancuso.

Dans le même temps, le processus en cours de démobilisation des paramilitaires ne donne que peu de résultats. Il n'a pas affaibli l'infrastructure militaire, politique et économique de ces forces qui continuent d'opérer, agissant parfois avec la complicité des forces de sécurité.

Amnesty International craint en outre que les paramilitaires ne soient bientôt en mesure de faire reconnaître légalement leur droit à la propriété de terres et autres biens volés dans le cadre de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'organisation demande donc instamment à l'UE de retirer son soutien aux programmes gouvernementaux tels que ceux de « *réinsertion rurale* » susceptibles de favoriser l'acquisition en toute légalité des terres ainsi accaparées.

« Ce serait une erreur cruciale de la part de l'UE de soutenir un programme qui risque fort de générer de nouvelles injustices et d'alimenter les tensions violentes en Colombie », a déclaré Dick Oosting, directeur du bureau européen d'Amnesty International.

Au Pérou, les efforts actuels pour étendre le champ d'application de la peine de mort impliquent que le pays se retire de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Les tribunaux nationaux n'offrant pas de recours effectif en cas de violation des droits humains, ce retrait priverait de fait les citoyens de ce pays de la protection offerte par la convention régionale.

« L'UE, qui s'oppose fermement à la peine capitale, a une responsabilité particulière en ce domaine ; elle doit s'élever contre ces tentatives et alerter les représentants péruviens quant aux conséquences d'un abandon de la Convention américaine relative aux droits de l'homme – qui affecterait avant tout les citoyens ordinaires », a déclaré Dick Oosting.

Enfin, Amnesty International recommande que la délégation de l'UE soutienne le Pérou qui a présenté une demande d'extradition du Chili de l'ancien président Alberto Fujimori, sur lequel pèsent de lourdes accusations d'atteintes aux droits humains, de corruption et de blanchiment d'argent.

La Cour suprême du Chili doit communiquer sa décision concernant la demande d'extradition présentée par le Pérou en mai. Si la Cour rejetait cette demande, il serait souhaitable que les autorités chiliennes ouvrent une enquête et, si des éléments de preuve suffisants existent, qu'elles traduisent Fujimori en justice.

Complément d'information

L'UE a établi un dialogue politique formel avec la Communauté andine (composée de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou) au milieu des années 1990. Les sujets abordés vont du soutien à la démocratie à la primauté du droit, en passant par le respect des droits humains, les progrès de l'intégration régionale, la lutte contre la drogue et le développement d'échanges économiques favorables.